

Favoriser la croissance économique et la mobilisation des donateurs en faveur des arts et de la culture au Canada par l'intermédiaire du volet des Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture de Patrimoine canadien

Mémoire au Comité permanent des finances en vue du budget de 2019

Un mémoire conjoint :

THE
NATIONAL
Ballet
OF CANADA

L'ÉCOLE
NATIONALE DE
BAJLET
DU CANADA

CANADA'S
NATIONAL
BAJLET
SCHOOL

Stratford
FESTIVAL

VSO VANCOUVER
SYMPHONY
ORCHESTRA

BANFF
CENTRE FOR ARTS AND CREATIVITY

COC CANADIAN
OPERA
COMPANY

OSM ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL

LES
GRANDS BALLETS
CANADIENS DE MONTRÉAL

Calgary
Philharmonic
Orchestra

**CENTRE
SEGAL**
PERFORMING ARTS
ARTS DE LA SCÈNE

**The Royal
Conservatory**
The finest instrument is the mind.

Recommandation 1

Augmenter le volet des Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) de Patrimoine canadien de 6,5 millions de dollars pour le faire passer du montant actuel de 19 millions à 25,5 millions de dollars.

Cette augmentation porterait à 28,5 millions de dollars la somme totale pour l'ensemble du Fonds du Canada pour l'investissement en culture.

Recommandation 2

Accroître ou éliminer la limite cumulative de 15 millions de dollars par organisme relatif au soutien accordé par le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC

Sommaire

Ce mémoire, préparé par onze des organismes artistiques et culturels les plus importants au Canada dans le but d'appuyer l'ensemble des bénéficiaires, **recommande d'inclure une augmentation de 6,5 millions de dollars au volet des Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) de Patrimoine canadien au budget de 2019, ainsi que d'accroître ou d'éliminer la limite cumulative actuelle de 15 millions de dollars.**

Ce programme a contribué au développement de fonds de dotation de **233 organismes, petits et grands, qui se consacrent aux arts**. La création d'un fonds de dotation signifie souvent que l'organisme a atteint un certain niveau de maturité, de diversification financière et de stabilité. Ce volet, dans le cadre duquel le gouvernement investit jusqu'à un dollar en contrepartie de chaque dollar provenant de dons privés, a encouragé une culture de philanthropie et a permis aux donateurs d'améliorer leur connaissance du secteur des arts au Canada. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation continue de représenter une option intéressante pour les donateurs canadiens et a permis de montrer **le lien de complémentarité qui existe entre le financement public et privé** de la culture au Canada.

Nous souhaitons remercier le Comité permanent des finances pour la recommandation 81 de son rapport, *Favoriser la croissance inclusive : Stimuler la productivité et la compétitivité au Canada* du processus prébudgétaire de 2018, qui déclare :

« Augmenter la compétitivité des organismes artistiques du Canada et favoriser d'autres sources de revenus en relevant à 3 millions de dollars le plafond annuel du Fonds du Canada pour l'investissement en culture — Volet Incitatifs aux fonds de dotation, en augmentant ou en éliminant la limite de 15 millions de dollars par organisme artistique... »

Depuis la présentation du rapport en décembre 2017, nous avons rencontré Patrimoine canadien pour examiner les données, l'incidence et l'administration du volet Incitatifs aux fonds de dotation. Nous comprenons que le volet administre les fonds de façon à ce que la plupart, voire la totalité des demandeurs reçoivent du financement et nous sommes favorables à cette approche. L'augmentation recommandée de 6,5 millions de dollars permet aux bénéficiaires actuels des Incitatifs aux fonds de dotation de continuer d'avoir accès au programme quand leurs organismes connaissent une croissance, ainsi qu'aux nouveaux demandeurs et aux organismes de toutes tailles d'y avoir accès sans subir d'effet négatif sur leur pourcentage annuel de contrepartie.

Ce mémoire conjoint nous permet de passer à l'étape suivante du processus itératif visant à améliorer la compétitivité du secteur artistique au Canada par l'intermédiaire de la diversification financière.

Situation du volet Incitatifs aux fonds de dotation

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation continue d'aider à élargir les fonds de dotation existants et de favoriser la création de nouveaux fonds. Depuis 2001, l'investissement cumulatif du fédéral de 250 millions de dollars a permis de recueillir 327 millions de dollars en dons privés pour un total de 577 millions de dollars versés aux fonds de dotations des organismes artistiques. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation **a connu une croissance considérable, passant de 52 demandeurs depuis les dernières augmentations budgétaires de 2010, à 123 demandeurs ayant recueilli 28,6 millions de dollars en dons privés** en 2017.¹

La valeur réelle de ce volet, tant sur le plan financier que sur le plan des relations entre les organismes et les donateurs, se réalise dans le pourcentage de contrepartie accordé aux bénéficiaires. Ce dernier, selon nos connaissances, est fondé sur le nombre de demandeurs, le budget disponible et le montant requis par chaque demandeur. Le pourcentage de contrepartie fonctionne à plein rendement quand chaque bénéficiaire se voit accorder une contrepartie de 100 %, ce qui s'est produit environ 6 fois pendant les 16 ans d'existence du volet. **Les pourcentages de contrepartie avantageux suivent souvent les augmentations de budget fédéral.**

En 2017, **le pourcentage de contrepartie a connu une baisse importante pour atteindre 66 %**. Plusieurs donateurs ont remarqué cette baisse et nous en parlent, ce qui menace leur contribution en raison de la perception du rendement des investissements. **La confiance et l'appui des donateurs sont essentiels aux organismes de toutes tailles pour obtenir des fonds** et, sans l'appui offert par les fonds de contrepartie, il devient **plus difficile de recueillir des fonds**, de justifier l'organisation de collectes de fonds et de poursuivre les campagnes de financement pour les fonds de dotation à long terme.

La recommandation d'une augmentation de 6,5 millions de dollars est fondée sur les tendances antérieures des augmentations accordées dans le budget fédéral à ce programme, ainsi que sur des facteurs qui permettraient de stabiliser le pourcentage de contrepartie pour le faire passer de son état actuel de 66 %, souhaitons-le à 80 - 100 % par année.²

Création d'un avenir financier stable

Une des conditions du volet Incitatifs aux fonds de dotation, dans sa forme actuelle, est que l'aide financière maximale que les demandeurs peuvent recevoir est de 15 millions de dollars pour la durée de vie du programme. **En 2013, le montant maximal a été augmenté à 15 millions comparativement à la limite initiale de 10 millions de dollars afin que les organismes qui réussissent puissent continuer de participer au programme.** Le risque d'atteindre le montant maximal à vie et donc, de ne plus avoir accès au programme plane encore une fois sur nos organismes. Six d'entre nous atteindront ce plafond d'ici les deux prochaines années, ce qui nous empêchera d'avoir accès au programme en 2018-2020. Les autres organismes atteindront le montant maximal au cours des trois à cinq prochaines années.

¹ Ministère du Patrimoine canadien. « Volet Incitatifs aux fonds de dotation : Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC). Mars 2018.

² Ibid.

Le risque d'atteindre le montant maximal de 15 millions de dollars est une préoccupation immédiate pour nos organismes qui souhaitent poursuivre les réussites des fonds de dotation. Ce risque a des effets négatifs sur les relations avec les donateurs et sur leur rétention, ainsi que sur la capacité à attirer de nouveaux donateurs afin d'atteindre les objectifs de campagne de financement.

« De 2003 à 2009, quand le **Festival de Stratford** était admissible aux fonds de contrepartie du FCIC jusqu'à concurrence de 2 M\$ par année, la valeur marchande des fonds du FCIC et de la contrepartie des donateurs a augmenté de plus de 15,4 M\$ durant cette période de six ans; inversement entre 2010 et 2014, quand le Festival a atteint le montant maximal initial de 10 M\$ du FCIC (et donc n'était plus admissible aux fonds de contrepartie) la croissance n'a atteint que 3,8 M\$ durant cette période de quatre ans. Une fois que le montant maximal du FCIC a été porté à 15 M\$, le Festival a de nouveau connu une accélération de sa croissance, la valeur marchande de fonds du FCIC additionné des fonds de contrepartie des donateurs augmentant de 14,4 M\$ supplémentaires sur la période allant de 2014 jusqu'à maintenant. »

Répercussions du volet Incitatifs aux fonds de dotation

Diversification des sources de revenus

Les fonds de dotation : des revenus sur lesquels on peut compter. Les organismes culturels, petits et grands, les utilisent pour faire connaître la culture canadienne au pays et à l'étranger, ainsi que pour contribuer au fonctionnement efficace de ces initiatives. Alors que le budget de fonctionnement annuel des organismes artistiques canadiens est habituellement composé d'un mélange de financement public, de revenu gagné, de dons privés et de commandites, le **volet Incitatifs aux fonds de dotation y contribue de trois façons — il favorise les dons privés, il accorde une somme équivalente aux dons recueillis par l'intermédiaire des fonds publics et tout l'argent contribué dans les fonds de dotation continue à récolter des intérêts.** Même avec les changements de conjoncture économique et les autres possibilités de financement, les fonds de dotation offrent un mécanisme fonctionnel qui permet de continuer d'investir dans la production, la présentation, l'innovation et l'emploi.

La plupart des organismes établissent un objectif pour leur fonds de dotation équivalant à trois fois leur budget de fonctionnement. En effet, le programme a fourni une somme globale de 119,5 millions de dollars à dix des organismes figurant sur ce mémoire. En additionnant le soutien offert par ce programme incitatif, celui des donateurs ainsi que les intérêts, la valeur globale de tous ces fonds de dotation atteint environ 493 millions. Cette somme permet aux bénéficiaires de réinjecter de 1 à 4 millions de dollars, en moyenne, dans leur organisme annuellement. **Pour certains d'entre eux, ces versements annuels représentent plus que ce qu'ils reçoivent de toutes les sources de financement public confondues ou aide à couvrir des coûts qui ne bénéficieraient pas financés adéquatement par d'autres sources de financement.** Ces fonds de dotation soutiennent un large éventail d'activités — coûts de fonctionnement et infrastructures essentielles, formation de la prochaine génération d'artistes, permettre à la culture canadienne de se faire connaître sur la scène mondiale et plus encore.

Outre ces versements, le montant retenu dans le fonds de dotation **continue d'être capitalisé pour l'avenir.**

Dans l'évaluation la plus récente du Fonds du Canada pour l'investissement en culture de Patrimoine canadien, 85 % des bénéficiaires interrogés

« ont indiqué que la participation au **volet leur avait permis d'accroître l'autonomie et la stabilité de leur organisme.** Près des deux tiers ont indiqué que les Incitatifs aux fonds de dotation fédéraux ont augmenté la valeur des contributions individuelles des Canadiens et du secteur des entreprises. Quelques organismes ont indiqué que le fonds de dotation est devenu une importante source de revenus pour leur organisme avec le temps et que les incitatifs du gouvernement sont un outil utile pour recueillir des fonds de la part d'autres donateurs. »³

Les Incitatifs aux fonds de dotation agissent sur plusieurs volets. Ils représentent une source de revenus fiable et la possibilité d'économiser pour l'avenir, ils augmentent les rentrées annuelles par l'intermédiaire de versements réguliers et encourage la concurrence en offrant une série de possibilités de campagne de financement aux donateurs.

Un avantage concurrentiel pour les dons au Canada

Outre les avantages économiques et financiers de ce programme, la création du volet Incitatifs aux fonds de dotation du gouvernement fédéral a créé une **culture de don aux fonds de dotation qui a traversé toute une génération.** La diversification des revenus rendue possible grâce aux fonds de dotation offre **plus de possibilités aux donateurs** et la participation continue au volet Incitatifs aux fonds de dotation a **amélioré le développement de la philanthropie et la rétention des donateurs.**

Les donateurs privés sont devenus de plus en plus exigeants en ce qui concerne les dons et plusieurs d'entre eux se demandent combien donner afin de mieux tirer profit du programme. Ils s'intéressent au suivi de la demande des organismes et communiquent avec eux au printemps pour connaître leur pourcentage de contrepartie. Certains donateurs mettent au point des façons nouvelles et novatrices d'utiliser le principe de contrepartie, en demandant aux organismes de quelle autre façon ils peuvent égaler les fonds, séparément ou de pair avec un programme gouvernemental. Les fonds de contrepartie sont maintenant considérés comme une solution novatrice pour les efforts de financement de la culture canadienne.

Les organismes figurant sur ce mémoire ont eux-mêmes expérimenté la façon dont la force de notre communauté philanthropique, le leadership du gouvernement et les campagnes de financement s'unissent pour assurer la réussite globale du secteur. Afin que le processus soit juste et équitable pour tous les bénéficiaires des Incitatifs aux fonds de dotation, nous voulons contribuer à **améliorer les compétences liées à la capacité de créer, de faire fructifier et de gérer les fonds de dotation.** Plusieurs organismes figurant sur ce mémoire utilisent leur

³ Patrimoine canadien. Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, Direction des services d'évaluation. « Évaluation groupée des arts : Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA), Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC). » Août 2014

expérience pour offrir du mentorat offert par les pairs aux autres bénéficiaires du FCIC qui ont besoin de conseils. Nous avons discuté avec Patrimoine canadien de la façon dont ces grandes entreprises peuvent partager les leçons qu'ils ont tirées et les pratiques exemplaires avec les organismes de toutes tailles. Cette initiative, associée à l'augmentation du recrutement des donateurs et de leur maintien, **aide à diriger un environnement compétitif qui a un effet positif pour les dons aux fonds de dotation artistiques au Canada.**

Cette culture philanthropique unique que favorise le programme d'Incitatifs aux fonds de dotation serait considérablement amoindrie si le montant maximal à vie n'était pas augmenté ou éliminé, ou si le pourcentage de contrepartie annuelle continuait d'être aussi faible. Les deux problèmes peuvent être résolus grâce à une légère augmentation du FCIC. La générosité des donateurs, égalée par la générosité et le leadership du gouvernement, permet aux organismes artistiques de l'ensemble du Canada de recueillir des fonds et aux donateurs d'appuyer des organismes par des moyens qui ne seraient pas possibles sans volet Incitatifs aux fonds de dotation.

Conclusion

Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du programme incite les membres de la collectivité et les philanthropes à donner à un organisme artistique de leur choix, sachant que le gouvernement engagerait une somme équivalente. Cette initiative aide la production culturelle ainsi que les personnes qui travaillent dans le secteur de la culture au Canada ou qui s'y intéressent. L'augmentation des demandes présentées au volet Incitatifs aux fonds de dotation à elle seule montre le potentiel croissant pour les organismes artistiques, de toutes tailles, de participer à la création de fonds de dotation. C'est prometteur pour notre secteur — c'est-à-dire que de nouvelles sources de revenus variées, un état d'esprit favorisant la stabilité financière et la vitalité de l'environnement philanthropique.

Nos donateurs et nous apprécions le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC pour son incidence confirmée, son bilan, ainsi que pour sa simplicité. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au renforcement de cet important programme.

Contacts

Barry Hughson, au nom des organismes figurant sur ce mémoire

Directeur général
Le Ballet national du Canada
470 Queens Quay W
Toronto (Ontario)
M5V 3K4

Téléphone : 416 345-9686, poste 350
[Courriel : bhughson@national.ballet.ca](mailto:bhughson@national.ballet.ca)